

SOCIÉTÉ DES NATIONS
DÉLÉGATION HELLÉNIQUE

Recu original
de la part de moi
de M. Dendramis
10.9.26. à cont.
M.

une copie. 25p -

URGENT

N O T I C E

Monsieur V. Dendramis, Chargé d' Affaires de Grèce à Berne a l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance de M. Motta, Chef du Département Politique de la Confédération Helvétique à propos des négociations en cours entre les deux gouvernements pour la conclusion d'un traité de commerce, :

C'est depuis le mois d' Avril dernier que ces négociations se poursuivent à Athènes par l' entremise du Chargé d' Affaires Suisse en Grèce. Le ~~g~~ gouvernement Hellénique a accueilli toute proposition suisse avec sollicitude et y a fait droit avec le plus grand empressement. Il a modifié à plusieurs reprises son projet pour l'adapter aux désirs du gouvernement de Berne. Aucun traité parmi ceux ~~en~~ négociés actuellement à Athènes n' a été inspiré à un tel point du souci pour satisfaire aux désirs de l' autre partie contractante.

Le gouvernement Helvétique ne semble pas , cependant , vouloir donner dans une même mesure satisfaction aux revendications helléniques bien au sujet des ressortissants hellenes

Dodis



-2-

que des intérêts commerciaux de la Grèce, aussi restreints qu'ils soient.

Le gouvernement Hellénique verrait toutefois avec le plus vif plaisir une délégation suisse à Athènes. Quant au régime des prorogations, qui a été définitivement clos le 17 Septembre, le gouvernement Hellénique n'appliquera pas un régime différentiel qui serait un ~~tarif~~ tarif ~~maximum~~ ^{maximum}, mais un de faveur qui correspond au tarif conventionnel de l'ancienne loi du tarif douanier.

GENEVE, le 9 Septembre 1926